



REGLEMENT PARTICULIER CIRCUIT TOUT-TERRAIN

*Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes
à la réglementation générale de la discipline.*

8^{ème} Championnat et Coupe de France d'Auto-cross et de Sprint-car de STEINBOURG 07 & 08 juin 2025

Note : lorsqu'une compétition prévoit des disciplines en doublure, il y a lieu de compléter le règlement particulier de la compétition par des règlements particuliers de chaque discipline, en ne reprenant que les articles qui sont différents.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées. Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA ALSACE organise les 07 et 08 juin 2025 avec le concours de TERRE 67 une compétition automobile nationale intitulée 8^{ème} Championnat et Coupe de France d'AUTO-CROSS et SPRINT-CAR DE STEINBOURG. Cette compétition compte pour le **Championnat de France & Coupe de France AUTO-CROSS et Sprint Car**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile le..... (date) sous le numéroet par la FFSA sous le permis d'organisation numéroen date du

1.1P. OFFICIELS

Liste minimum non limitative – à compléter selon règlement spécifique de chaque discipline

Observateur de la FFSA	TISSIER Jean Charles
Président du Collège des Commissaires Sportifs	RIOUX Dominique
Membres du Collège	BUSSEREAU Bernard
Membres du Collège Déléguée FFSA	MITRAC Danièle
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	DUPAYS Véronique
Directeur de Course	RAINAUD Christian
Directeur(s) de Course adjoint(s)	OLIVAIN Jacky
Adjoint(s) à la Direction de Course (départ)	DUMAS Frédéric
Adjoint à la Direction de Course responsable de la grille de départ/ responsable du plan d'identification	DUBUISSON Bernard
Adjoint(s) à la Direction de Course (arrivée)	HERBEUVAL René
Adjoint(s) à la Direction de Course (arrivée)	LOUDIN Jean Christophe
Adjoint(s) à la Direction de Course (gestion des images)	LEONATE Michel
Adjoint(s) à la Direction de Course (gestion des images)	VANVOMTERGHEM Fabrice
Secrétaire vidéo	BARET Evelyne

Secrétaire main courante	LEBEAU Marie-Claude
Secrétaire de direction de course	MARROT-RIOUX Annie
Commissaire Technique délégué FFSA	LOBROT Martial
Commissaire Technique adjoint délégué FFSA	RICHARD Yves
Commissaire Technique	BACHOFFNER Marc
Commissaire Technique	LEBEAU Michel
Commissaire Technique	BOUVERAT Bernard
Commissaire Technique	BROUSSE Guy
Commissaire Technique	REVERCHON Jean-Louis
Chargés des relations avec les concurrents (responsable)	REVERCHON Martine
Chargés des relations avec les concurrents	VOGEL Bernard
Chargés des relations avec les concurrents	BLONDEL Serge
Chronométrateur(s)	GAASCH Patrice
Chronométrateur(s)	GAASCH Josselin
Chronométrateur(s)	RAGUIN Marlène
Chronométrateur(s)	SARTER Stéphanie
Responsable vérifications administratives	VRIGNAUD Nadège
Responsable arrosage	STARK Alexandre
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	STARK Alexandre
Médecin Chef	Dr GUTZWILLER Claude
Responsable Sécurité (piste)	STARK Jérémie
Responsable Sécurité (parc pilotes et spectateurs)	STARK Alexandre
Responsable du service presse	BOUSSEAU Florian
Juges de faits	Arbitrage vidéo
Gestion vidéo	RODRIGUE Didier
Responsable vidéo : Sté EBOO – Siret 50776700200011. 86140 SCORBE-CLAIVAUX.	RODRIGUE Didier
Speaker	LEGENTILHOMME Julien
Speaker	BOUSSEAU Florian
Responsable de l'accueil des officiels	STARK Margaux/SCHREIBER Amélie
Responsable de l'affichage	ITS RESULT / STARK Margaux

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est l'ASA ALSACE et l'organisateur technique est TERRE 67

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	Dès la parution du permis d'organiser
Clôture des engagements	Mercredi 28 Mai à minuit
Publication de la liste des engagés	5 juin 2025
Date et lieu de la compétition	07 & 08 juin 2025 à STEINBOURG

Vérifications	<i>Samedi 07 juin 2025 de 06 h 50 à 8 h 49</i>
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Samedi 07 juin à 7h Salle du Collège</i>
Briefing obligatoire	<i>Samedi 07 juin à l'espace VIP 15mn après la fin des essais chronos</i>
Horaire des essais chronométrés	<i>A partir de 9h ou 9h30 selon nbre</i>
Horaire de la course	<i>Samedi de 13h à 19h30 Dimanche de 8h30 à 19h</i>
Affichage des résultats provisoires	<i>15 minutes après la dernière finale</i>
Remise des prix	<i>A l'issue de la dernière finale</i>

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le 07 juin 2024 de 06 h 50 à 08 h 49. Si à la date du 29 mai 2024 le pilote ne se voit pas figurer sur la liste des pilotes engagés, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant 06.31.72.57.58

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront gérés sur la plateforme Engagés Sport.

A partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au 28 mai 2025 à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 190 €, pour le junior sprint
- 220 € pour les autres divisions
- 285€ sans la publicité facultative de l'organisateur : **les concurrents ont la faculté de refuser cette publicité. Le refus entrainera une majoration des droits d'engagement de 100 %**

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 32 l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture pourra être pilotée par un seul pilote à l'exception de la division SPRINT GIRL

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation ne sont pas admis

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

JUNIOR-SPRINT : 26 réservés aux pilotes nés à partir du 01-01-2007 jusqu'au 31.12.2013 inclus.

TOURISME-CUP:	24	SPRINT-GIRL:	26
BUGGY-CUP:	26	MAXI-SPRINT:	26
MAXI-TOURISME :	20	BUGGY 1600 :	26
SUPER-SPRINT :	30	SUPER-BUGGY :	26

4.4P. NUMEROS

Les numéros seront fournis par l'organisateur du Championnat. Le prix des numéros est / n'est pas compris dans les droits d'engagement.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

L'AUTOCROSS et SPRINT CAR se déroulera sur le circuit SOLEIL de STEINBOURG Il est long de 1040 mètres et la largeur est comprise entre 13 mètres à 16 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 02 Juin 2022 sous le numéro 67 03 22 0504 AC Nat 1040

L'accès au circuit : Autoroute A4 Sortie 45 SAVERNE/D16/STEINBOURG/Direction Aéroport/D83

6.7P. TABLEAU D'AFFICHAGE

Les classements ainsi que les grilles de départ seront disponibles via l'application ITS RESULT.

Le tableau d'affichage sera situé au niveau de la prégrille, au dos de la buvette verte. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions.

Toutes les informations officielles seront portées exclusivement sur le tableau d'affichage virtuel (application de messagerie instantanée, serveur de résultats ou autres).

En cas de problème technique, le tableau d'affichage virtuel sera par un tableau d'affichage papier.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le(s) chargé(s) des relations avec les concurrents au pied de la tour de contrôle. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : 06 31 72 57 58

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires, nombre de tours/manches détaillés en annexe.

7.2P. BRIEFING

Le briefing oral des pilotes *aura lieu dans l'espace VIP 15 minutes après les essais chronométrés.*

7.4.1. ZONE D'ASSISTANCE TEMPORAIRE

La zone d'assistance temporaire (ZAT), sera définie et identifiée entre le départ et la prégrille. Elle sera matérialisée par des barrières.

7.6P. PARC FERME FINAL

A l'arrivée des demi-finales et des finales, toutes les voitures sont, dès le baisser du drapeau, placées sous le régime du parc fermé. Le Directeur de course et /ou le Collège des Commissaires Sportifs pourra placer en parc fermé les voitures de leur choix.

Les voitures restent en régime de parc fermé 30 minutes à compter de l'affichage du classement officiel provisoire. Le non-respect de cette règle entraînera la disqualification du contrevenant

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.
Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2P. PRIX EN ESPECES

Les prix suivants seront distribués par l'organisateur technique pour un total de 5940€.

Les mêmes prix seront attribués aux 5 premiers de chaque catégorie.

1er	200€
2ème	150€
3ème	125€
4ème	100€
5ème	85€

10.3P. COUPES

Une coupe sera remise aux 3 premiers à la fin de chaque finale.

10.4P. REMISE DES PRIX

La remise des trophées aura lieu à l'issue de la dernière finale, 15 minutes après l'arrivée. Présence obligatoire des pilotes en combinaison. Le lieu de la cérémonie sera précisé dans le règlement particulier de l'épreuve. En cas d'absence, la prime d'arrivée ne sera pas attribuée.

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

Nombre de postes de commissaires de piste : 6 + départ

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 2 types ABC de 9 kg soit 12

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : 18 + 3 au départ

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation ☐ oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges ☐ oui

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Une zone de tri des déchets est aménagée à la sortie du parc pilote A. Deux sacs de couleurs différentes vous seront distribués lors du contrôle administratif, un pour le plastique et l'autre pour les déchets divers. Un container à verre sera également en place ainsi qu'un fût pour les hydrocarbures.

Les concurrents doivent obligatoirement déposer leurs déchets et leurs produits polluants (huile, hydrocarbures, pièces mécaniques diverses...) dans les containers respectifs. Ils ne doivent en aucun cas les laisser sur leur emplacement sous peine d'amende, conformément à la réglementation générale AUTO CROSS et SPRINT CAR

Pour rappel : des contrôles dans le parc seront régulièrement effectués par l'organisateur durant tout le week-end.

